



La lettre de la mairie

Madame, Monsieur,

Dès le début du conflit, avec le déplacement de la population Ukrainienne, la commune a proposé à la préfecture de recevoir des réfugiés.

Hier, les services de la préfecture ont contacté la mairie en demandant s'il était possible d'héberger un jeune couple de 30 ans et une maman d'une cinquantaine d'années.

Dans un premier temps, je remercie les familles qui se sont proposées au mois de mars d'héberger chez elles des réfugiés, mais la commune se doit de prendre sa part avant de solliciter des habitants.

La commune par le biais de son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) va subvenir à leurs besoins. Des locaux communaux vont être aménagés pour les recevoir dans les meilleures conditions possibles.

Malgré tout, pour cela, je vais vous solliciter pour faciliter leur accueil et leur intégration dans notre village en prenant en compte leur traumatisme.

Nous avons besoin de :

- 4 pieds de lit pour sommier,
- 2 draps-housses et 1 couette pour un lit 1 personne (90),
- 2 draps-housses et 1 couette pour un lit 2 personnes (140),
- 3 oreillers avec les taies,
- 1 plaque chauffante électrique,
- 1 petit réfrigérateur,
- 1 antenne de télévision intérieure équipée de la TNT,
- Pour la cuisine : éponge, torchon, produit vaisselle,
- Pour les affaires de toilette : gants et serviettes de bain, savon, gel douche, shampoing, dentifrice, brosse à dents, rasoirs, gel,
- Pour la nourriture : lait, café, thé, sucre, pain grillé, gâteaux secs, confiture, pâtes, conserves diverses, cette liste n'est pas exhaustive.

Nous vous proposons, en informant la mairie :

- de pouvoir les véhiculer vers Caen, Douvres ou la mer dans la semaine ou pendant le week-end,
- de les recevoir pour déjeuner ou dîner.

Si vous voulez de plus amples renseignements, demain je serai présent aux bureaux de vote afin de répondre à vos questions ou à vos suggestions.

Je vous remercie d'avance pour le soutien que vous pourrez apporter dans ce moment humanitaire à l'échelle de notre petite commune.

Le maire,
Jean-Luc GUILLOUARD